

Liste des décisions prises par le Conseil de Zone le 16 mai 2025 à Beauraing

Conformément à l'article 124 de la loi du 15/05/2007 relative à la sécurité civile, la liste des délibérations est publiée par voie d'affichage au siège social de la zone ainsi que dans tous les postes de la zone ou sur le site internet de la zone.

Séance publique**1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente**

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone approuve le procès-verbal de la séance du 21/03/2025 moyennant un argumentaire plus étayé pour la délibération n° 2.

2. Compte 2024 - Approbation

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide d'approuver le Compte 2024 de la Zone de Secours DINAPHI, qui restera annexé à la présente délibération, et ce, par 93.298 voix POUR (20 membres présents), 0 CONTRE et 0 ABSTENTION.

3. Assemblée générale Imio - Approbation des points à l'ordre du jour et désignation représentant

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide d'approuver à l'unanimité les points portés à l'ordre du jour de l'Assemblée générale d'IMIO du 10 juin 2025 qui nécessitent un vote ; De désigner Monsieur Alexandre VISEE, Bourgmestre d'Yvoir, en qualité de mandataire pour représenter la Zone à l'assemblée générale.

4. MP Achat 112 paires de bottes de feu - Conditions et mode de passation

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide d'approuver le descriptif du produit « Bottes types C avec membrane HI3 Joker V3 – label de sécurité civile française » proposé par l'UGAP et le montant du marché à € 16.600,00 hors TVA ou € 19.920,00, 20% de TVA comprise ; De passer le marché via la centrale d'achat de l'UGAP.

5. MP Achat mobilier de bureau, réfectoire et vestiaire (accord-cadre) - Conditions et mode de passation

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide d'approuver le cahier des charges N° 2025-003 du marché "Achat de mobilier de bureau, réfectoire et vestiaire (accord-cadre)" et le montant estimé qui s'élève à € 140.000,00 hors TVA ou € 169.400,00, 21 % TVA comprise. ; De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable assorti de la technique de l'accord-cadre, avec un montant maximal de commande limité à € 143.000 hors TVA pour toute la durée du marché.

6. MP Achat logiciel de dispatching - Conditions et mode de passation

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide d'approuver la constitution de la zone de secours DINAPHI en Centrale d'achat afin de faire bénéficier les autres zones de la province, si elles le souhaitent, de ce marché et assurer ainsi plus facilement un système de *back-up* entre les trois zones ; De valider la convention d'adhésion à la Centrale reprise en annexe. D'approuver le cahier des charges N° 2025-004 du marché "Solution intégrée de gestion des opérations de secours" et le montant estimé qui s'élève à € 4.000.000,00 TVAC pour la Centrale dont € 750.000,00 HTVA ou € 907.500,00, 21 % TVAC pour la zone de secours DINAPHI et de fixer le montant maximal de commande à € 4.000.000,00 HTVA ; De passer le marché par la procédure concurrentielle avec négociation.

7. ROI Commission technique - Modification

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de remplacer le ROI existant de la commission technique par un nouveau ROI.

8. Conventions types photographe zonal - Validation

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de valider les conventions types destinées à encadrer la fonction bénévole de photographe à la fois pour les membres de la zone DINAPHI qui le souhaitent et pour toute personne extérieure. De proposer au Collège de signer lesdites conventions pour les personnes demandeuses.

9. Promotion au grade de major professionnel – Modification du jury

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de désigner comme suit le membre du Collège qui intégrera le jury de promotion interne au grade de major professionnel : Mme Christine POULIN, Bourgmestre de Walcourt.

10. Recrutement major professionnel par promotion par mobilité – Modification du jury

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de désigner comme suit le membre du Collège qui intégrera le jury de promotion par mobilité au grade de major professionnel : Mme Christine POULIN, Bourgmestre de Walcourt

11. Recrutement sapeur-pompier professionnel – Vacances d'emploi

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de déclarer vacant deux emplois de sapeur-pompier professionnel, à pourvoir par appel à la réserve de professionnalisation de 2024.

12. Recrutement secouriste-ambulancier non-pompier volontaire – Vacance d'emploi et appel à la réserve

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de déclarer vacants 4 emplois de secouriste-ambulancier non-pompier volontaire, à pourvoir en faisant appel à la réserve de transfert.

13. Sensibilisation à la protection des données - Information

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de prendre connaissance du courrier annexé de sensibilisation sur les conséquences du non-respect du RGPD est des échéances fixées par la loi NIS II, rédigé par la société CONSULTIS, adjudicataire du marché "Désignation d'un Délégué à la protection des données, implémentation de sécurité de l'information ainsi que sur le choix d'un logiciel de compliance".

Huis clos

14. Désignation Délégué à la Protection des Données (data protection officer - DPO)

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de désigner Monsieur Jason STEYLEMANS, juriste, en qualité de Délégué à la Protection des Données pour la Zone de secours DINAPHI.

15. Démission honorable – Pompier professionnel

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide d'accorder la démission honorable à Monsieur X, caporal professionnel au poste de Dinant, à la date du 01 juin 2025.

16. Cumul d'activités – Pompier professionnel

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide d'autoriser le caporal professionnel X exercer l'activité complémentaire d'artisan chocolatier et préparateur de commande avec livraisons, pour une durée de 4 ans à partir du 16 mai 2025.

17. Professionalisation de sergent - Admission en stage

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide d'admettre en stage de professionnalisation le sergent volontaire X.

18. Professionalisation de sergent - Report de stage

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide d'accéder à la demande de Monsieur X de postposer le début de son stage ; D'approuver son entrée en stage de professionnalisation au grade de sergent au 1er août 2025.

19. Professionalisation de sapeurs – Appel à la réserve – Admission en stage

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide d'admettre en stage de professionnalisation le lauréat n° 8 de la réserve de professionnalisation, le sapeur X.

20. Professionalisation de sapeurs – Appel à la réserve – Admission en stage

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide d'admettre en stage de professionnalisation le lauréat n°9 de la réserve de professionnalisation, le sapeur X.

21. Recrutement adjudant volontaire par mobilité

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide d'admettre en stage de mobilité dans le même grade et pour une durée de 3 mois, Monsieur X, adjudant-pompier volontaire, à partir du 1er juin 2025.

22. Recrutement de secouristes-ambulanciers non-pompiers volontaires – Réserve de recrutement

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de verser dans la réserve de recrutement de secouriste-ambulancier non-pompier volontaire, les 82 lauréats dans l'ordre des résultats obtenus, pour une durée de deux ans ; De ne pas retenir les 47 candidats ayant obtenus une note inférieure à 50% à l'épreuve orale.

23. Annulation engagement Secouriste-ambulancier non pompier volontaire stagiaire

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide d'annuler l'engagement de Monsieur X, candidat secouriste-ambulancier non pompier volontaire, avec effet immédiat.

24. Licenciement secouriste-ambulancier non-pompier volontaire

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de licencier le secouriste-ambulancier non-pompier volontaire stagiaire X, avec effet au 30 mai 2025.

25. Recrutement secouriste- ambulancier non-pompier volontaire - Admission en stage

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de faire appel au candidat 5 de la réserve de transfert du personnel pompier vers le personnel ambulancier non-pompier et de l'admettre en stage de transfert à la date qui sera précisée par l'agent.

26. Recrutement secouriste- ambulancier non-pompier volontaire - Admission en stage

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de faire appel au candidat 7 de la réserve de transfert du personnel pompier vers le personnel ambulancier non-pompier et de l'admettre en stage de transfert à la date qui sera précisée par l'agent.

27. Recrutement secouriste- ambulancier non-pompier volontaire - Admission en stage

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de faire appel au candidat 8 de la réserve de transfert du personnel pompier vers le personnel ambulancier non-pompier et de l'admettre en stage de transfert à la date qui sera précisée par l'agent.

28. Recrutement secouriste- ambulancier non-pompier volontaire - Admission en stage

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de faire appel au candidat 9 de la réserve de transfert du personnel pompier vers le personnel ambulancier non-pompier et de l'admettre en stage de transfert à la date qui sera précisée par l'agent.

29. Recours Conseil d'Etat - information

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de prendre connaissance du courrier du 28 avril 2025 du cabinet d'avocat ADWIZE avertissant la zone du dépôt d'une requête en annulation contre "la décision du 14 mars 2025" qui notifie la décision n°2 du Conseil de zone du 28 février 2025.

La Secrétaire de zone,
Sandrine DUMONT



Le Président
Antonin COLLINET

